
SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUÉ N°2024 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :
Le Gouvernement de la Fédération de Russie a accordé au Gouvernement de la République du Mali deux cent quatre-vingt-dix (290) bourses d'études de Licence, Master et Doctorat, au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Les filières d'études concernées et les clés de répartition par spécialité et par niveau sont jointes en annexe et peuvent être consultées sur le site de la DGESRS.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme du baccalauréat pour des études de Licence ;
- être titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise pour des études de Master ;
- être titulaire d'un Master pour les études de Doctorat ;
- être en bonne santé, ne pas avoir de contre-indication pour la vie dans les conditions climatiques de la Russie ;
- Avoir un passeport en cours de validité.

Les candidats devront s'inscrire en ligne sur le site : <https://education-in-russia.com/>

Après l'enregistrement sur le site russe, les candidats doivent déposer leurs dossiers à la Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

I - Pour les études en Licence

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens des sessions de 2023 et de 2024, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention **Assez bien**.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière et le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une copie des trois premières pages du passeport ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les baccalauréats obtenus à l'étranger.

II - Pour les études en Master :

Peuvent faire acte de candidature les détenteurs de Licence ou de Maîtrise avec au moins la mention **assez-bien (12/20 comme moyenne générale)** et ne dépassant pas l'âge de 35 ans.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies authentifiées du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- trois (03) copies de la lettre d'habilitation de la filière pour les diplômes obtenus dans les établissements d'enseignement supérieur privé.

III- Pour les études de Doctorat :

Peuvent faire acte de candidature les détenteurs de Master ayant au moins la mention assez-bien bien (**12/20 comme moyenne générale**) et ne dépassant pas l'âge de 40 ans.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme du Master ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies authentifiées du diplôme du Master ;
- trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- trois (03) copies de la lettre d'habilitation de la filière pour les diplômes obtenus dans les établissements d'enseignement supérieur privé ;
- La liste des publications pour les doctorants (s'il y'en a), une lettre de recommandation et le résumé du thème de la thèse.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, **le vendredi 20 décembre 2024 à 17 heures, 30mn. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

NB :

1 - Les professionnels (fonctionnaires de l'état et des collectivités) doivent ajouter à leurs dossiers de candidature l'autorisation de leur service ou structure employeur ;

2 - La bourse couvre les frais de formation et la possibilité d'accéder aux logements estudiantins ;

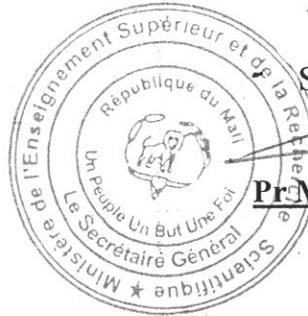
3 - Les frais de visa, de légalisation de documents et de traduction de documents, de nourriture, les assurances médicales sont à la charge des boursiers sélectionnés ;

4 – l'enrôlement sur le site se fait avec les documents académiques (attestation, relevé de notes), l'extrait d'acte de naissance, les certificats médicaux, traduits en langue russe.

A diffuser en français
deux (02) fois par jour
pendant trois (03) jour

Bamako, le 28 OCT 2024

P/Le Ministre/P. O,
Secrétaire général,




Pr Moussa TANGARA